

CAMPING LES JARDINS DE L'ATLANTIQUE



2026



INFORMATIONS GÉNÉRALES

HORAIRES

Avril-Mai-Juin : 9h - 12h / 14h - 18h

Juillet-Août : 9h - 12h / 14h - 19h

Septembre : 9h - 12h / 14h - 16h

*Sous réserve de modifications

LOISIRS

- Atelier enfants (juillet/août)
- Structure gonflable
- Aires de jeux
- City
- Salle d'arcade (payant)
- Salle de fitness
- Télévision
- Tables de ping-pong
- Accès direct à la forêt
- **Espaces aquatiques :**
 - Piscine extérieure du 14/05 au 30/08 (chauffées du 04/07 au 30/08)
 - Toboggans aquatiques extérieurs chauffés du 14/05 au 30/08 week-end et vacances scolaires
 - Piscine couverte - Fitness du 04/04 au 20/09 (chauffée du 11/04 au 20/09)
 - Sauna - Hammam, espaces privatisés (payants) du 04/04 au 20/09

*Sous réserve de modifications

SERVICES PAYANTS

- Commerces (Juillet-Août)
Bar / Supérette / Pains-Viennoiseries / Restauration sur place ou à emporter
- Location barbecue gaz
- Gaz, pains de glace
- Lave-linge - Séche-linge
- Accès internet (wifi zone délimitée)
- Location de vélos
- Sauna - Hammam privatisés (04/04 au 20/09)

*Sous réserve de modifications

SERVICES GRATUITS

- Blocs sanitaires
- Espaces handicapés
- Baignoires bébés
- Eau chaude
- Table à repasser
- Fer à repasser
- Espaces barbecues collectifs
- Gardiennage
- Espaces vidange camping-car
- Local poubelles
- Tri sélectif

Point de Rassemblement

Extincteur

Borne RIA

Borne incendie

Sens de Circulation

Sens Évacuation

Issue de Secours

Accès Pompiers

EDF

Dépôt de Gaz

GAZ

Accueil / Réception

Sanitaires

Poubelles

Parking

Vidange Camping-Car

Piscine

Toboggans Aquatiques

Pataugeoire

Jacuzzi

Piscine Couverte

Fitness

Sauna

Hammam

Solarium

Atelier Enfants

Barbecue Collectif

Aire de Pétanque

Terrain Multisport

Aire de jeux

Ping-Pong

Girafe Gonflable

Bar

Grill

salle d'Animations

Salle d'Arcade

Epicerie



EXTRAIT DU RÈGLEMENT

CONDITIONS D'ADMISSION :

Les arrivées s'effectuent uniquement durant les horaires d'ouverture de l'accueil. Pour être admis à pénétrer, à s'installer et séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions de règlement et l'engagement de s'y conformer.

FORMALITES DE POLICE :

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit au préalable présenter au gestionnaire ses pièces d'identité et remplir les formalités de police.

BRUIT ET SILENCE :

Les usagers du terrain de camping doivent éviter tous bruits et discussion qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Le silence doit être total entre 23 h et 7 h.

ANIMAUX :

A l'entrée de l'établissement, la carte de tatouage, le certificat de vaccination antirabique des chiens et des chats, qui devront être porteur d'un collier, seront obligatoirement présentés. Conformément à l'article 211-1 du code rural, et aux décrets et arrêtés ministériels d'application, les chiens de premières catégories "chien d'attaque" (pit-bulls) sont interdits. Les chiens de deuxième catégorie "de garde et de défense (rottweiler...) devront être muselés et tenus en laisse par une personne majeure (art.211-5 du C.R.). Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté, ni même enfermés au terrain de camping, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.

LES VISITEURS :

Après avoir été autorisé par le gestionnaire, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping, les visiteurs n'ont pas accès aux espaces aquatiques.

TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS :

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans les poubelles. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. L'étendage du linge ne devra jamais être fait à partir des arbres. Les plantations et les décos florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

SECURITE :

Incendie : les feux ouvert (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie : aviser immédiatement la direction.

VOL :

La direction est responsable des objets déposés au bureau. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Bien que le jardinage soit assuré, les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

JEUX :

Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents. Les animations (juillet et août) sont l'exclusivité du bar.

AFFICHAGE :

Le règlement intérieur complet est affiché à l'entrée du terrain de camping et bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.



Saint-Jean-de-Monts

A Saint Jean de Monts découvrez 8 km de plages urbaines et sauvages de sable fin, plus de 500 hectares de forêt et un marais d'eau douce. C'est autant d'espaces naturels propices à des vacances ressourçantes, vivifiantes et toniques.



Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Saint Gilles Croix de Vie fusion de 2 anciennes communes se trouvant sur chaque rive de la Vie : Croix de Vie et Saint Gilles sur Vie, réputée pour son important port de pêche, classée « Site Remarquable du Goût » grâce à la sardine, elle est animée toute l'année et offre une large palette d'activités, à découvrir en famille, en amoureux ou entre amis.



Noirmoutier

Découvrez les sites emblématiques de l'île, son centre historique, labellisé "Petite Cité de Caractère", la jetée Jacobsen et la réserve naturelle de Mullémbourg, le mythique Bois de la Chaise, avec sa célèbre plage des Dames, les ruelles étroites et maisons typiques du charmant village du Vieil, et le port de pêche et de plaisance de l'Herbaudière.



l'île d'Yeu

Partez à la découverte de sa côte sablonneuse et verdoyante, sa côte « sauvage », visitez aussi le Vieux Château du XIV^e siècle, Port-Joinville, St-Sauveur, et le charmant petit port de la Meule et sa chapelle. Accessible en bateau depuis Saint-Gilles Croix de Vie ou Fromentine, explorez l'île à vélo, scooter, petit train ou même en Méhari (jeep).



À Saint-Jean-de-Monts,
la mer rencontre la forêt
et le soleil éclaire vos journées.

Entre baignades, balades en vélo,
aventures nautiques et escapades
équestres, la côte vendéenne vous
invite à vivre des vacances iodées et
intensément revitalisantes.

Prolonger l'évasion, en embarquant
vers Noirmoutier et ses paysages
authentiques, ou laissez-vous
charmer par la douceur préservée
de l'Île d'Yeu, perle de l'Atlantique.

Du grand air, du sport, des souvenirs :
la Vendée vous attend !



CONTACT

GPS : N46°46.222 - W2°01.684
100 Route de la Caillauderie - Plage des Demoiselles
85160 Saint-Jean-de-Monts
Tél. 02.51.58.05.74
Mail : info@camping-jardins-atlantique.com
Site : www.camping-jardins-atlantique.com

Visite

Facebook

Instagram

